



Rupture de pacs et crédit

Par pat36

bonjour,
avec mon ex, pacsé depuis novembre 2014, nous avons souscrit un crédit voiture. prélèvement sur le compte joint, mon ex a souhaiter le rembourser avec son argent propre soit 6000 euros(héritage) en janvier 2018. Séparer depuis décembre 2019 et dissolution du pacs officiel 5 février 2020. Monsieur me demande le remboursement total, sachant que le crédit était sur le compte joint, on m'a dit que je lui devait la moitié de la somme ou la moitié de la valeur de la voiture à aujourd'hui.

Pouvez vous me confirmer ce que je lui dois.

merci

Cdt